

Présidence belge du Conseil de l'Europe : c'est parti !

DROITS FONDAMENTAUX « A un moment délicat », d'après Reynders

Notre présidence vient à un moment particulièrement délicat ». Le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders l'a souligné : « Il reste beaucoup à faire » pour assurer la défense des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Ces valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe seront au cœur des priorités de la présidence de son organe exécutif, le Comité des ministres, que la Belgique et son chef de la diplomatie exercent à partir de ce jeudi, pour six mois, jusqu'en mai 2015.

Le conflit en Ukraine, le traumatisme de la crise financière, la montée du populisme, de la xénophobie et du nationalisme « sont inquiétants », a souligné Reynders lors d'une cérémonie organisée mercredi soir à Bruxelles, à la veille de prendre les rênes de l'organisation paneuropéenne, dans la ville de son siège : Strasbourg. Les 28 pays de l'Union européenne en sont membres, mais aussi 19 autres, dont la Russie, l'Ukraine ou la Turquie.

« Les développements dans certains Etats membres sont inquiétants, a poursuivi le ministre.

L'ensemble de ces phénomènes menacent cette évolution que nous avions espérée être irréversible - la marche vers une Europe stable et démocratique ».

Une réunion trilatérale, hier, entre Reynders, le secrétaire général de l'institution strasbourgeoise Thobjørn Jagland et la nouvelle cheffe de la diplomatie de l'UE Federica Mogherini, a déjà marqué la volonté des Belges de renforcer la « synergie » entre

les institutions, ainsi qu'avec l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Au premier chef, sur le dossier de l'Ukraine, « grave menace pour l'Europe ». Reynders se rendra à Kiev et Moscou le mois prochain, sur les pas de Jagland. Depuis l'annexion de la Crimée par la Russie en mars, les représentants de Moscou à l'Assemblée parlementaire du Conseil sont privés de droit de vote.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe assurent à tour de rôle cette présidence semestrielle tournante. La Belgique succède à un très « mauvais élève » : l'Azer-

baïdjan. De nombreux défenseurs des droits de l'Homme ont été mis en prison sous cette présidence : le Conseil (et ses Etats membres !) s'est révélé impuissant à inverser la tendance... La Belgique précède aussi un autre « client difficile » : la Bosnie toujours divisée sur des lignes « ethniques ».

Autant dire que la présidence belge est attendue par les gardiens du temple des droits fondamentaux avec impatience ! D'autant qu'une autre crise a éclaté : plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, se sont mis à contester les arrêts de la Cour des Droits de l'Homme. Enfin, fronde sociale à domicile ou pas..., la présidence belge organisera un colloque consacré à l'« avenir des droits sociaux fondamentaux en Europe ». Jagland, mais aussi le professeur Olivier de Schutter (UCL), ont tiré la sonnette d'alarme : la crise et les politiques adoptées dans la foulée minent ces droits. La « cohésion sociale » bafouée, a dit Jagland, c'est « la stabilité démocratique » qui est menacée. ■

PHILIPPE REGNIER